



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Comites économiques et sociaux

Question écrite n° 11379

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet demande a M le Premier ministre s'il ne lui parait pas choquant et meme peu democratique que les presidents des conseils regionaux n'aient pas ete consultes avant la publication d'un decret tendant a modifier les conditions de fonctionnement et d'action des comites économiques et sociaux regionaux (CESR) alors meme qu'ils sont directement concernes par cette action.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indique a l'honorable parlementaire que les decrets nos 89-307 et 89-308 du 12 mai 1989 relatifs a la composition et au fonctionnement des comites économiques et sociaux regionaux et des conseils consultatifs de la region de Corse ont ete publies apres une large consultation menee aux plans national et local. Dans ce cadre, chaque prefet de region a pris soin, conformement a mes instructions, de solliciter l'avis du president du conseil regional, tant sur les modifications envisagees dans le fonctionnement de ces instances consultatives que sur la composition de leurs colleges. Les conditions dans lesquelles l'ensemble de la procedure a ete menee ne permettent donc pas d'affirmer que les presidents des conseils regionaux n'ont pas ete consultes.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11379

Rubrique : Regions

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1502